

ÉDITO

PROTÉGEONS LES ARBRES À MONTPELLIER ET DANS LES VILLES

Les scientifiques s'accordent à dire que chaque arbre nouvellement planté absorbe en moyenne 20 à 30 kgs de gaz carbonique (CO2) par an tandis qu'un français dégage en moyenne 11 tonnes de CO2 annuellement. Ainsi, en plantant 1000 arbrisseaux à chaque printemps, le maire de Montpellier compense à peine la quantité de CO2 dégagee annuellement par trois Montpelliérains.

Il est donc essentiel de conserver tous les arbres, de taille adulte, qui absorbent beaucoup plus de CO2 que de jeunes arbres nouvellement plantés.

Il faut noter que le PLU de Montpellier impose la replantation d'un spécimen de chaque arbre abattu tandis que la mairie demande de replanter deux spécimens de chaque arbre abattu.

Malheureusement, l'inventaire des arbres est effectué par les promoteurs, sans contrôle de la mairie, que ce soit au moment de la délivrance du permis ou au moment de l'achèvement des travaux.

Récemment, Non Au Béton a constaté, dans deux demandes de permis, que les promoteurs cachaient l'existence de nombreux arbres pour échapper à l'obligation de les replanter.

Non Au Béton a donc déposé, conjointement avec les riverains, deux recours au Tribunal Administratif.

Nous travaillons, de plus, à l'élaboration d'une charte de bonne conduite environnementale que nous ambitionnons de faire signer aux collectivités locales et aux promoteurs. En effet, si rien n'est fait pour protéger les arbres de façon plus efficace, la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique ne cesseront d'empirer dans le futur.

Je vous invite à visiter notre site www.nonaubeton.org ou lire notre page FaceBook [facebook.com/nonaubeton](https://www.facebook.com/nonaubeton)

Michel Dumas, Président de Non Au Béton.



Merci de penser à adhérer ou à renouveler votre adhésion en 2020.

Non Au Béton a besoin de votre soutien.

210, RUE DE FONTCARRADE : UNE OASIS SACRIFIÉE

À cette adresse, une propriété de 2 300m² doit être vendue au promoteur Sogeprom qui souhaite y construire 45 logements. Dans sa demande de permis, Sogeprom mentionne que « les arbres sont pour la plupart chétifs et mal formés » et propose d'en abattre une vingtaine pour n'en conserver qu'un seul.

Non Au Béton et de nombreux riverains ont déposé un recours contentieux contre ce permis de construire et ont mandaté un expert en arbres auprès de la Cour d'Appel qui a constaté l'existence d'au moins une trentaine d'arbres sur le site, dont beaucoup ne figurent pas dans l'inventaire végétal de la Sogeprom. En cachant la présence d'arbres tels que peuplier, savonnier, olivier, pin d'Alep, micocoulier ou arbre de Judée, le promoteur cherche ainsi à échapper à l'obligation de replanter deux spécimens de chaque arbre abattu que lui impose la mairie.

Enfin, il est triste de voir la mairie accepter la destruction d'une maison en très bon état, construite en 1882, et située sur la parcelle. Cette maison est typique de l'époque et la plus ancienne du quartier.



PAYEZ MOINS D'IMPÔTS EN FAISANT UN DON À NON AU BÉTON

Non Au Béton est une association de protection de l'environnement agréée par la préfecture de l'Hérault. Tout don à son profit ouvre droit à une réduction fiscale conformément aux articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts.

• Si vous êtes un particulier, vous pouvez déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

• Si vous êtes une entreprise, l'ensemble des dons versés à l'association permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% de ces versements, pris dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaires HT de l'entreprise.



• Vous pouvez effectuer vos dons directement sur le site :

www.nonaubeton.org/adhesions

ou bien sur le site d'Hello Asso :

www.helloasso.com/associations/non-au-beton/adhesions/adhesion-a-non-au-beton

• Ou bien encore un adressant un chèque à l'ordre de **Non Au Béton 816, rue de la Fontfroide 34980 Montpellier.**

Un grand merci d'avance pour votre soutien.

L'AQUEDUC ENDOMMAGÉ À DEUX REPRISES SUR UN LOTISSEMENT GGL



En février 2013, l'aqueduc St Clément, qui amena l'eau des sources du Lez à Montpellier de 1765 à 1983, fût endommagé sur un chantier du promoteur GGL, situé à Montferrier sur Lez. Le promoteur s'empressa de cacher ses méfaits en réalisant un coffrage en béton qu'il recouvra ensuite de terre.

En octobre 2019, bis repetita, l'aqueduc est détruit en partie sur un autre chantier du même promoteur GGL et toujours à

Montferrier sur Lez. Cette fois les médias sont alertés et la ville de Montpellier, propriétaire de l'aqueduc sur toute sa longueur, impose à GGL qui avait déjà réalisé un coffrage en béton, de rénover l'ouvrage historique avec les dalles de pierre d'origine.

Non Au Béton s'assurera que la rénovation a bien été effectuée lors du constat d'achèvement des travaux.

4 RUE ENCLOS DES BROSSES : BIODIVERSITÉ EN DANGER



À cette adresse, le promoteur Artivaconcept veut raser une villa sur un terrain de 980m² pour y construire 15 logements.

Non Au Béton s'est joint au recours contentieux engagé par les riverains décidés à préserver les arbres de cette parcelle, dont le plus haut est un pin pignon d'environ 12 m.

Ici aussi les riverains, qui bénéficient des bienfaits de cette biodiversité, ont réagi rapidement à l'affichage du permis de construire en contactant l'association.

CHRISTIAN PHILIP : UN AMOUREUX DES OISEAUX



Christian Philip a été reporter-photographe pendant de nombreuses années au Midi Libre. Il consacre à présent sa vie aux nombreux oiseaux de la région et a publié un magnifique ouvrage intitulé « Oiseaux entre garrigues et Méditerranée ».

Non Au Béton a été très heureuse de l'accueillir pour une conférence sur ce sujet.

Vous pouvez voir la vidéo de cette conférence sur notre site en cliquant :

<https://www.nonaubeton.org/conferences2019>

Ou bien sur notre chaîne YouTube en cliquant :

<https://www.youtube.com/watch?v=EK-GBK1ZCCo&t=545s>